



Arrondissement de  
MANTES-LA-JOLIE  
Canton de MEULAN

## MAIRIE D'HARDRICOURT

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2009

**PRÉSENTS** : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, M. PÉRÈS Manuel, OULIÉ André, Adjoint au Maire  
MMES RENAULT Fabienne, SERET Yamina, LECOMTE Catherine, MM.  
SCOTTE Yann, DA SILVA Philippe, GROSLEY Pierre, formant la majorité des  
membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme EL HOUFA Latifa (pouvoir à Fabienne RENAULT), MM. De GUEROULT  
d' AUBLAY Alain (pouvoir à André OULIÉ), BERNARD Lionel (pouvoir à Elizabeth LACHAISE), DANET  
Jean-Pierre (pouvoir à SERET Yamina), LANDIER Maurice,

**ABSENTS** : Mlle VERIN Jessica, MM. POURCHÉ Fabrice, SCHMIT Éric,

**SECRÉTAIRE** : Catherine LECOMTE est élue secrétaire.

### 0 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal : Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 22 octobre 2009, le conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 13 octobre 2009, Madame la Préfète des Yvelines a placé la commune en situation de vigilance pour l'utilisation de l'eau potable ce qui entraîne que l'ensemble des usagers de l'eau est invité à mettre en œuvre volontairement les mesures de prévention suivantes, entre 8 h et 20 h :

- Ne pas laver de voitures, sauf au moyen d'un nettoyeur haute pression ou dans une station de lavage équipée d'un recyclage des eaux usées,
- Ne pas arroser les jardins privés d'agrément, les pelouses et les espaces verts publics (sauf équipements sportifs) ainsi que les golfs (à l'exception des greens).
- Et de façon plus générale, être attentif à la consommation d'eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du vote du Conseil Général des Yvelines (délibération n°2009-CG-2-2378 du 23/10/09) approuvant le principe de création d'une liaison entre l'autoroute A13 à Épône et à la RD 28 à Tessancourt sur Aubette.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 1<sup>er</sup> novembre à 10h00 au cimetière d'Hardricourt et de Meulan, la commune honorera la mémoire des anciens Maires et Conseillers Municipaux disparus ainsi que celle de Mlle COUTEUX, généreuse donnatrice.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du 91<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice, la commune honorera la mémoire des disparus le mercredi 11 novembre, rassemblement à 10h15 à la Mairie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter les deux points suivants :

- Terrain rue du Vexin « Bouvresse » : Echange et vente
- Subvention au titre du Fond d'Aménagement Urbain 2009

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité

## **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009 ET DU 22 OCTOBRE 2009**

### **A – Compte rendu du 1<sup>er</sup> octobre 2009**

Après lecture, les modifications suivantes :

1) III- 4- Extension de l'école primaire et création d'un centre aéré - paragraphe 3 - au lieu de « Mme F. RENAULT dit qu'elle n'entend parler depuis sa participation au Conseil Municipal que du Cabinet Firon ; ses propos mettent en doute la régularité de l'Appel d'Offres. » lire « Mme F. RENAULT dit qu'elle n'entend parler depuis sa participation au Conseil Municipal que du Cabinet Firon ; Monsieur le Maire considère que ces propos mettent en doute la régularité de l'Appel d'Offres ».

Monsieur Yann SCOTTE dit que Mme RENAULT n'a pas remis en cause la régularité du marché et qu'il ne s'agit que d'une interprétation de ses propos et que les paroles de Mme RENAULT n'ont pas lieu de figurer sur un compte rendu de Conseil Municipal.

Mme RENAULT Fabienne dit que ce n'était qu'une question ayant pour but de l'informer sur les conditions d'attribution des marchés publics.

Monsieur le Maire précise qu'il considère que les propos remettaient en cause la régularité du marché surtout lors d'une séance publique.

Monsieur Pierre GROSLEY informe le Conseil Municipal qu'il aurait voté pour l'attribution du marché au Cabinet FIRON s'il avait été présent au Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre (M. GROSLEY avait donné pouvoir à M. Maurice LANDIER. Le mandataire avait informé le Conseil Municipal qu'il s'abstiendrait si l'attribution du marché était soumise au vote pour lui et son mandant).

Monsieur Yann SCOTTE répond que cette n'intervention n'a aucun rapport avec la discussion en cours.

Après en avoir délibéré, la modification proposée est approuvée conformément à l'article L2121-20 du CGCT à 6 voix contre (RENAULT Fabienne, SCOTTE Yann, DANET Jean-Pierre (représenté par SERET Yamina), SERET Yamina, EL HOUFA Latifa (représenté par RENAULT Fabienne), DA SILVA Philippe) 6 voix pour (CASSAGNE André, PÉRÈS Manuel, LACHAISE Élisabeth, OULIÉ André, BERNARD Lionel (représenté par LACHAISE Élisabeth), De GUEROULT d'AUBLAY Alain (représenté par OULIÉ André) ; Mme LECOMTE Catherine et M GROSLEY Pierre s'étant abstenus

2) III – 4- Extension de l'école primaire et création d'un centre – paragraphe 6 : ajouter : M SCOTTE Yann et Mme RENAULT Fabienne informent le Conseil Municipal qu'ils voteront contre cette attribution de marché si l'attribution du marché était soumise au vote.

3) Ajouter au X – 5) Mme RENAULT demande à Monsieur le Maire l'état d'avancement du projet de création d'une aire de jeux au square Adam, Monsieur le Maire répond que MM OULIE et DEMMI doivent procéder à une étude d'aménagement et de coût

4) Ajouter au X – 6) Mme Fabienne RENAULT s'interroge sur l'avancement du Circuit F1, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

Les modifications 2-3-4 sont adoptées à l'unanimité.

Tous les autres points du compte rendu sont adoptés à l'unanimité.

### **B – Compte rendu du 22 octobre 2009**

Après lecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **II - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Après avoir examiné les D.I.A. suivantes :

Parcelle B 275 – 7, rue des Saules - 260 m<sup>2</sup>

Parcelles B 196-197 – 99, Boulevard Michelet – 884 m<sup>2</sup>

Parcelles B 1394-1505 – 15 bis, rue du Vexin – 856 m<sup>2</sup>

Parcelle B 2145 – 6, rue Bignon – 15440 m<sup>2</sup>

Parcelle B 697 - 23 boulevard Carnot- 400 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

M. GROSLEY n'a pas pris part aux votes et aux débats des DIA dont son agence à la charge

## **III – TRAVAUX, DEVIS ET DIVERS**

1- Approbation du compte rendu de la commission travaux du 12 octobre 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte rendu de la commission travaux du 12 octobre qui a été distribué à tous les Conseillers Municipaux avec la convocation du 16 octobre 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte rendu de réunion

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les commandes qui y sont prévues

Mme Fabienne Renault fait part au Conseil Municipal que des riverains se sont plaints de la non mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la nacelle qui accroche les décorations de Noël et que le passage des piétons et des véhicules sous celle-ci est dangereux. Monsieur le Maire explique que ce service est fait par un prestataire ayant toutes les habilitations requises pour le maniement et l'utilisation de ce genre d'engin et que c'est de la responsabilité de l'entreprise de délimiter ou non un périmètre de sécurité selon la législation en vigueur.

## **IV – VACATION FUNERAIRE POLICE MUNICIPALE**

Considérant la délibération n°2007-93 du 25 septembre 2007,

Considérant la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 modifiant la législation funéraire

Considérant que la commune ne dispose pas de chambre de crémation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que seules les opérations de surveillance listées à l'article L2213-14 du CGCT feront l'objet du versement d'une vacation

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MAINTIENT le montant des vacations funéraires à 25 € pour :

La surveillance de la fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès

La surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps (en dehors des reprises de concessions ne nécessitant pas de surveillance).

## **V - PRIME DE NAISSANCE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est de coutume, lors de la naissance d'un enfant d'un agent, de lui attribuer une prime de naissance.

La prime a été fixée à 175 € en 2007, mais la délibération ne précise pas si le montant est par enfant (cas de jumeaux, triplés, etc.).

Monsieur le Maire propose de verser cette prime par enfant en cas de naissance multiple.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à 175 € la prime de naissance par enfant

## **VI- TERRAIN BOUVRESSE**

### **A) ECHANGE DE TERRAIN : MARETHEU / COMMUNE D'HARDRICOURT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le Code de l'urbanisme

Considérant la délibération n°2009-59 autorisant la division du terrain cadastrée B n°1669

Considérant l'avis de France Domaine du 21 octobre 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (8 voix pour), compte tenu que Mmes F. RENAULT, Y. SERET, L. EL HOUFA (représentée par Mme RENAULT), MM. Y. SCOTTE, A. OULIE, A. de GUEROULT (représenté par A. OULIÉ) se sont abstenus

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la division du terrain cadastrée B n°1669.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'échange de terrain entre M et Mme MARETHEU et la commune concernant partiellement les parcelles B n°1669 de la commune et B n°1695 de M et Mme MARETHEU.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cet échange et à prendre en charge tous les frais issus de cette division.

### **B) AUTORISATION DE VENTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Considérant la délibération 2009-59 autorisant l'échange de terrain entre la commune et M. et Mme MARETHEU

Considérant le courrier de M. le Responsable développement Ile de France de Coopération et famille du 21 avril 2008, proposant un montant d'acquisition de 585.000,00 €

Considérant la délibération n°2009-60 autorisant la signature de la promesse de vente à Coopération et Famille

Considérant la signature de la promesse de vente portant sur le terrain concernant les parcelles cadastrées B n°1669 et B n°1695 issu de l'échange de terrain du 30 septembre 2009

Considérant l'avis de France Domaine du 21 octobre 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte de vente au profit de Coopération et Famille.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre au profit de Coopération et Famille la propriété cadastrée B n°1669 et B n°1695 issue de l'échange de terrain entre la commune et M. et Mme MARETHEU pour un montant de 585.000,00 € et à signer tous les documents s'y rattachant.

## **VII - FAU 2009 SECONDE PART**

Vu le courrier de Monsieur le Préfet d'Ile de France du 16 juin 2009, notifiant l'attribution de la FAU- Gestion 2008 et 2009 première et seconde part.

Considérant la délibération n°2006-126 sollicitant la subvention au titre de la FAU 2006 pour l'opération du 3, rue Emile Drouville

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune peut solliciter une subvention au titre du FAU 2009, seconde part, sur les investissements hors taxes au titre des acquisitions foncières et immobilières destinées à la réalisation de logements sociaux lors du 1<sup>er</sup> semestre 2009,

La commune d'Hardricourt a acquis 2 immeubles, les deux par usage du droit de préemption urbain, pour la mise à disposition d'un de ces biens, 5 rue Emile Drouville, par bail emphytéotique de 55 ans à la société de HLM OPIEVOY, pour la construction et l'aménagement de logements sociaux. Le deuxième bien, 5 rue du Gibet, sera divisé en deux lots, le lot bâti sera revendu par la commune et la partie non bâti sera mise à disposition par bail emphytéotique de 55 ans à la société de HLM OPIEVOY, pour la construction et l'aménagement de logements sociaux rattaché à l'opération des 3 et 5 rue Emile Drouville.

Ces acquisitions ainsi que les frais annexes et de notaire ont été financées sur la trésorerie de la

commune.

Localisation	Montant	Frais notaire	Total	FAU 2009 2 <sup>nd</sup> e part
3, rue du Gibet	260 000,00 €	3 314,14 €	263 314,14 €	26 657,07 €
5 rue Émile Drouville	300 000,00 €	3 485,20 €	<u>303 485,20 €</u>	<u>151 742,60 €</u>
		<b>TOTAL</b>	568 073,70 €	<b>178 399,67 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITENT** une subvention au titre de la FAU 2009 seconde part de 178 399,67 €, n'étant pas exigible à la FAU 2008 et 2009 première part.

**DISENT** que ces dépenses objet de la demande de subvention au titre du FAU 2009 n'ont pas fait l'objet d'une demande de déduction du prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-940 du 3 septembre 2004.

**PRENNENT NOTE** que si à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification par le préfet de région de la décision attributive de subvention, le projet au titre duquel la subvention a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, le comité de gestion constate la caducité de sa décision. Qu'il peut toutefois proroger la validité de sa décision pour une période qui ne peut excéder un an.

#### **VII DIVERS :**

##### 1. Distribution Colis de Noël

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se répartir les colis des Séniors à distribuer par rue :

#### **COLIS DE NOEL 2009**

Rue de l'Aulnaye Hermant Lionel BERNARD	Rue du château Fabrice POURCHÉ	Rue des barres Eric SCHMIT	Rue des Petites Fontaines Fabienne RENAULT
Sente de la Pépinière Lionel BERNARD	Allée du château Manuel PERES	Rue du Vexin Elizabeth LACHAISE	Boulevard Michelet Pierre GROSLEY - Yamina SERET
Rue Duval Hugé Lionel BERNARD	Chemin de Mézy Catherine LECOMTE	Impasse du Vexin Elizabeth LACHAISE	Chemin Laurent Pierre GROSLEY - Yamina SERET
Chemin des Fours à chaux Lionel BERNARD	Rue des Bouleaux Manuel PERES	Rue des Etangs Prés Elizabeth LACHAISE	Boulevard Carnot Yann SCOTTE
Rue des Godeurs Manuel PERES - André OULIÉ	Rue du Pré de Vèze Manuel PERES	Sente Raymond Brelier Elizabeth LACHAISE	Avenue de la Gare Yann SCOTTE
Rue de la Chesnaye Catherine LECOMTE	Place des Mâches Fers Manuel PERES	Rue de Verdun Elizabeth LACHAISE	Rue du Port Yann SCOTTE
Rue Emile Drouville André OULIÉ	Rue des Saules Maurice LANDIER	Chemin des marais Lionel BERNARD	
Rue Guillaume de Beaumont André OULIE	Rue Chantereine Maurice LANDIER	Rue Vincent Fabienne RENAULT	

Les colis seront disponibles par délibération le 19 décembre 2009, salle du Conseil Municipal.

## 2. Demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement

Suite aux courriers du SIAMMHM et de Veolia sollicitant un dégrèvement de la taxe communale d'assainissement de :

M. TREVIDIC, demeurant 6, rue des Godeurs, sa consommation ayant augmenté suite à une fuite après compteur. La consommation habituelle est de 62 m<sup>3</sup> au lieu des 264 m<sup>3</sup> facturés. Les réparations ont été effectuées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
AUTORISE les dégrèvements des taxes communales sur l'excédent de consommation.

## 3. OIN Seine Aval Parc fluvial

Monsieur le Maire informe que l'EPAMSA s'est vu attribué par l'OIN Seine un rôle de Coordination pour l'aménagement des berges de la Seine, et pour aider les collectivités à la mise en place de leurs projets. Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'un revêtement sur la place de l'Aviron est nécessaire mais pour cela il faudrait que ce parking appartienne entièrement à la commune. Monsieur le Maire demande à Maître Schmit et M. Rondet de reprendre contact avec la ville de Meulan pour régulariser la cession de la parcelle leur appartenant suivant la décision du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande que des conseillers municipaux s'investissent sur un projet de réflexion pour des aménagements possibles et complémentaires des berges de la Seine. M. Philippe DA SILVA se porte volontaire pour piloter cette mission.

## 4. Cérémonie du 11 novembre 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie de prière pour la paix à l'occasion de l'armistice aura lieu à l'Eglise de Juziers le mercredi 11 novembre à 9h00.

## 5. Classe découverte à l'étranger

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élèves de CM1 et CM2 doivent partir entre le 7 et 17 juin en Angleterre. Les enseignants, considérant le coût pour les familles, ont fait passer un sondage pour déterminer la durée du voyage entre 11 jours (soit un coût de 38 357€ soit 892 € par élèves) et 9 jours (soit un coût de 32 233,60 € soit 750 € par élèves), si l'Hadricurienne finance comme à son habitude à 60 % (entre 23 012,40 € et 19 340,00 €), le coût pour les familles variera entre 357 € et 300 €.

Mme RENAULT informe le Conseil Municipal que les deux classes de CP et CP/CE1 doivent aussi partir en avril/mai pour une classe découverte soit une classe supplémentaire. Plusieurs membres du Conseil Municipal s'interrogent si la trésorerie de l'Hadricurienne pourra supporter de telles dépenses sur une même année et subventionner au même taux que les années précédentes les classes découvertes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignants ont indiqué sur le courrier sans en avoir référé au CCAS que les familles pouvaient se rapprocher du service social de la mairie. Monsieur le Maire demande à Mme LACHAISE d'étudier les demandes d'aide aux familles afin que tous les élèves puissent partir.

## 6. Emploi des jeunes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Paris dans le cadre du dispositif « Service Civique » emploi des jeunes de 18 à 25 ans (sans qualification jusqu'à Bac +5), pendant 9 mois à raison de 26 heures par semaine pour 662 € par mois pour des missions :

- D'aide générationnelle et accompagnement des Personnes à Mobilité Réduite
- Protection de l'environnement
- Médiation et prévention des conduites à risque, en matière de santé
- Jeunesse, sport et citoyenneté,

- Vie dans les quartiers

Monsieur le Maire demande à M RONDET d'afficher cette information au secrétariat.

#### 7. Place Handicapée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M et Mme BOURDON habitant de Meulan demandent à la commune la création de place réservée au parking de la Montcient pour aller jouer au Bridge au Club de Meulan. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une place avenue de la Gare qui est accessible à toutes les personnes à mobilité réduite.

M. Yann SCOTTE demande la possibilité de créer une place handicapée à proximité du Foyer "Jacques LANDAT". Monsieur le Maire précise qu'il existe une place rue Denis Papin à côté du magasin de matériel médical et que la création d'une place plus près du foyer est difficile compte tenu du trafic et de la typologie de la voie (virage, pont SNCF).

#### 8. Division Brouard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la division de la propriété Brouard, il y a création d'un numéro 47 bis, rue du Vexin.

#### **X - QUESTIONS DIVERSES :**

Mme Fabienne RENAULT demande l'état d'avancement des travaux de la boulangerie et le délai de réalisation pour les arrêts minute qui serviront aussi aux magasins de fleurs et de matériel médical. Monsieur le Maire répond qu'il s'est rendu sur place et qu'il n'a pu rencontrer aucun interlocuteur pouvant le renseigner sur l'avancement des travaux de la boulangerie, que la création de 10 places arrêt minute rue Denis Papin aura lieu une fois que les travaux de la boulangerie seront exécutés et qu'il sera informé de la date d'ouverture.

Mme Fabienne RENAULT demande l'état d'avancement du dossier concernant les frais de garde des enfants en bas-âge. Mme LACHAISE précise qu'elle attend toujours une réponse de la CAFY sur le mode de financement.

Mme Fabienne RENAULT demande quand la redistribution des représentations aux commissions communales sera revue, ce qui avait été indiqué lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire l'informe que cela est toujours d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé  
Séance levée le 26 octobre à 22h10